

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-112 du 4 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

Objet : Environnement – Demande d'aide financière pour des travaux de lutte contre l'érosion concernant le bassin versant de la Sensée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que l'intercommunalité du Sud Artois s'est engagée dans un projet d'étude visant à comprendre et endiguer les phénomènes érosifs qui entraînent ruissellement et coulées de boue sur l'ensemble de son territoire. Une première étude spécifique au bassin versant de l'Hirondelle a été réalisée en 2019 puis une seconde pour le reste du territoire communautaire en 2020.

Monsieur le Président souligne que ces deux études réalisées par le Bureau d'Etudes LIOSE ont permis de définir des axes de ruissellement et de préconiser des aménagements pour lutter contre ces phénomènes érosifs.

Monsieur le Président précise que 59 des 64 communes que compte l'intercommunalité sont concernées par des aménagements permettant de réduire voire de supprimer les problèmes de ruissellement et de coulées de boue se produisant à chaque phénomène pluvieux plus ou moins intense.

Monsieur le Président détaille les différents aménagements qui aux situations identifiées. Il s'agit d'ouvrage d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées, ...), d'ouvrages structurants (barrages, mares tampon, zones d'expansion de crue (ZEC), ...), d'ouvrages pluviaux (renforcement de canalisations, caniveaux grille, ...), d'ouvrages d'aménagements de voirie (décaissement ou rehaussements de voiries, arasements de bordures, ...).

Monsieur le Président précise que les deux derniers types d'aménagements ne relèvent pas de la compétence intercommunale mais de la compétence communale pour les ouvrages d'assainissement pluvial et pour les ouvrages liés à la voirie. Il sera nécessaire de procéder à un transfert de compétence temporaire pour que l'intercommunalité du Sud Artois puisse réaliser les travaux.

Monsieur le Président évoque ensuite la demande de subvention formulée auprès de l'agence de Bassin Artois Picardie sur les travaux qui doivent être entrepris sur la commune de St Léger en réponse aux phénomènes de ruissellement et de coulées de boue identifiés. Afin de respecter la délibération de l'Agence de Bassin, il est nécessaire de compléter la demande initiale de financement en présentant le détail de l'ensemble des ouvrages de lutte contre l'érosion envisagé sur la totalité du bassin versant de la Sensée.

Le programme concernant le bassin versant de la Sensée représente a minima 363 aménagements répartis ainsi :

Hydraulique douce	Structurant (2)	Pluvial	Voirie
337	4-30	13	9
28,1 % (1)	40-53,6 %	11,5 %	42,9 %

(1) % des aménagements à réaliser sur le territoire de la CC Sud Artois tous bassins versants confondus,

(2) Chiffre en fonction de la pluie de référence retenue.

L'enveloppe financière pour l'ensemble des travaux sur le bassin versant de la Sensée a été estimée à la somme de 3 550 000 € HT environ dont 250 000 € HT pour les travaux envisagés sur la commune de St Léger.

Monsieur le Président évoque les différentes sources activées pour financer l'ensemble du programme de travaux avec les partenaires suivants :

- L'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier » qui permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs,
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre :
 - Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET),
 - Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA),
- Agence de Bassin Artois Picardie
- Communes concernées par rapport aux travaux relevant de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le programme de travaux de lutte contre les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue observés sur le bassin versant de la Sensée ;
- de solliciter une aide financière sur l'ensemble de ce programme de travaux et d'aménagements en fonction des programmes d'intervention de l'Agence de Bassin Artois Picardie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à ce dossier de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le

Bersier
Levraut

ID : 062-200035442-20221004-DEL2022_112-DE

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-112 du 4/10/2022
*Travaux de lutte contre l'érosion
Bassin versant de la Sensée
Demande de subvention AEAP.*

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 14/10/2022
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.